

déposait, et on les lui rendit. Le directeur de cette compagnie manda immédiatement par le télégraphe à toutes les stations sur la voie ferrée de refuser les billets de la banque ainsi discreditée, ce qui fut fait. Cet acte et d'autres de même nature, aggravèrent beaucoup la défiance causée par la suspension de la Commerciale ; on se servit librement des fils télégraphiques pour la propager. Cependant, elle disparut presque entièrement lorsque Sir John A. Macdonald annonça que le gouvernement recevrait les billets de toutes les banques autorisées, à l'exception de ceux de la Commerciale et de la banque du Haut-Canada.

*Rép. à la question 4.*—Je crois que l'effet produit sur la conduite des banques en général, a été de les porter à refuser des avances à plusieurs personnes auxquelles elles les eussent accordées sans cela ; et comme ces dernières ne peuvent pas obtenir des banques, les escomptes dont elles ont besoin, elles sont forcées d'emprunter de particuliers, qui exigent d'elles des taux d'intérêt beaucoup plus élevés.

*Rép. à la question 5.*—L'effet de la crise sur les dépôts a été bien peu de chose ; mais la circulation a considérablement diminué.

*Rép. à la question 6.*—Je ne pense pas que, parmi le gros du public, la confiance en la stabilité des banques ait été ébranlée en aucune façon ; beaucoup de ceux qui présentent des billets pour avoir de l'or refusèrent de prendre du papier légal à la place, préférant remporter les billets mêmes qu'ils voulaient convertir ;—d'autres encore payèrent un et deux pour cent pour convertir en or des billets provinciaux.

*Rép. à la question 7.*—Je le pense bien ; je ne crois pas que les banques en général, accordent les facilités ordinaires pour l'extraction du bois, ni même, pour aucun autre objet ; et bon nombre de travailleurs, je le crains, seront privés d'ouvrage à cause de cela.

*Rép. à la question 8.*—On estimait qu'une réserve en numéraire de la valeur d'un quart ou d'un cinquième du montant de la circulation et des dépôts était amplement suffisante pour faire face aux demandes ordinaires. Parfois elle pourra dépasser cette quotité, ou tomber à un chiffre moindre. En conférant les états de banque du mois de janvier 1867, je constate que les banques avaient en leur possession \$1,967,175.07 en espèce monnayées et en matières d'or et d'argent, contre une circulation de..... \$8,014,425 00

Dépôts ne portant pas intérêt.....	6,147,772 76
“ portant intérêt.....	2,210,665 28

\$16,372,863 04

L'encaisse métallique était donc d'un peu moins du huitième de la circulation et des dépôts. Dans le même exposé, je trouve que la banque de Montréal avait une réserve de \$628,902 contre une circulation et des dépôts se montant à \$4,535,385,—c'est-à-dire une réserve d'un peu moins du septième.

*Rép. à la question 9.*—Je pense qu'il faut conserver à cette heure une plus forte somme en numéraire, à cause de l'incertitude qui existe touchant la conduite du gouvernement et de la banque de Montréal. Rien n'assure qu'une autre "pression" ne sera pas exercée sur les banques ; elles doivent, selon moi, garder de grandes forces afin d'être préparées aux pires événements.

*Rép. à la question 10.*—Les banques sont tenues par la loi de convertir un dixième de leur capital réalisé en effets du gouvernement. En vertu d'une convention conclue avec la banque de Montréal très-peu de temps après l'émission des billets provinciaux, la banque à laquelle j'appartiens, garde cinquante mille dollars en papier légal, sans intérêt. Cette convention, à mes yeux, est des plus injustes, et elle n'aurait pas été conclue si la banque de Montréal n'avait pas eu un pouvoir coercitif. Cette somme de cinquante mille dollars dépasse la valeur des billets provinciaux qui sont reçus jour à jour dans le cours ordinaire des affaires et qui ne rapportent pas non plus d'intérêt.

*Rép. à la question 11.*—La plupart des banques possèdent des billets provinciaux, en vertu d'arrangements avec la banque de Montréal, qui empêchent ces institutions de s'en servir au lieu d'argent dans leurs affaires ordinaires. La banque Royale Canadienne possède cinquante mille dollars en papier de cette espèce, sans en retirer d'intérêt. Elle les garde par contrainte.

*Réponse à la question 12.*—Il n'y a aucune uniformité dans leur manière de régler ; le mode le plus ordinaire est de faire les échanges quotidiennement, et de solder soit en or ou en papier ayant cours légal, soit au moyen de traites sur les banques-mères ou sur Montréal.